

## DES ORIENTATIONS CLAIRES POUR ASSURER UNE PLANIFICATION OPTIMALE DU TERRITOIRE DE LA CMQ

### LA CAPITALE NATIONALE ET LE CARACTÈRE REMARQUABLE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

La première orientation retenue consiste à **assurer le plein rayonnement de la Capitale nationale et de la région métropolitaine de Québec** et à **valoriser son cadre bâti et naturel distinctif**.

Un des objectifs visés est de protéger, de mettre en valeur et de rendre accessibles, pour tous les résidants et visiteurs, les lieux de mémoire et les lieux emblématiques. Un autre objectif consiste à veiller à la protection des sites exceptionnels et à reconnaître et mettre en valeur les paysages caractéristiques, dans l'ensemble du territoire. Enfin, il y a lieu de contribuer au renforcement de la Capitale nationale par la présence des institutions et des activités de l'État et de concourir à un aménagement optimal de la Colline parlementaire.

- Le site de la région métropolitaine de Québec est remarquable et offre un cadre de vie aussi diversifié qu'il est unique.
- La région métropolitaine de Québec, c'est aussi le lieu fondateur de l'Amérique française.
- Le Vieux-Québec, riche de lieux et de bâtiments mémorables ou emblématiques, a été désigné site du patrimoine mondial.

### L'URBANISATION ET LES MILIEUX DE VIE

Le gouvernement propose de **gérer l'urbanisation avec une vision d'ensemble et selon une approche intégrée**, tout en tenant compte des caractéristiques de chacune des deux grandes villes et des trois MRC comprises dans la CMQ.

Qu'il s'agisse d'approvisionnement en eau potable, du traitement des eaux usées, d'écoles, de routes, de transport collectif ou de tout autre équipement ou service, il importe d'utiliser le potentiel des actifs existants avant de songer à étendre les

infrastructures. Concentrer le développement autour des infrastructures existantes freinera l'étalement urbain et permettra de contenir les coûts d'entretien, de remplacement et de modernisation.

Cela implique d'orienter en priorité le développement urbain en fonction des pôles d'activités ou de services et des axes majeurs de transport en commun. En parallèle, il est proposé d'encourager la formation de pôles de services locaux dans les quartiers résidentiels, afin de limiter les déplacements en automobile.

- Les prochaines années seront marquées par une très faible croissance démographique (croissance nette prévue de 29 000 personnes entre 2001 et 2021), un vieillissement marqué de la population et une fragmentation des ménages. Ce peu de croissance démographique sera, selon les prévisions, très inégalement réparti sur le territoire. Ces tendances, associées à la diversification des modes de vie, auront des répercussions sur la répartition de la croissance urbaine ainsi que sur les besoins d'habitat et de services dans l'ensemble du territoire.
- La région couvre une superficie six fois plus grande qu'il y a quarante ans, alors que sa population n'a augmenté que de 1,7 fois.
- La dispersion de la population a entraîné une expansion importante des infrastructures, des équipements et des services collectifs, avec des pressions accrues sur les finances publiques. À titre d'exemple, l'expansion urbaine a provoqué une demande pour la construction d'écoles en périphérie, alors qu'il faut en fermer dans les quartiers centraux.

**Offrir des milieux de vie diversifiés et de qualité**, tant urbains que ruraux, adaptés à l'évolution démographique ainsi qu'aux caractéristiques socioéconomiques en mutation est une autre orientation proposée. Parmi les préoccupations soulevées figure celle de la mixité sociale. Que ce soit sur le plan des origines, de l'âge ou de la situation socioéconomique, les ménages de la région métropolitaine ont des besoins différents que l'on doit pouvoir combler, notamment grâce à une offre de logements diversifiée et des services adaptés.

- Les revenus moyens des ménages et la scolarisation de la population sont plus élevés dans la région métropolitaine de Québec que dans l'ensemble du Québec.
- La pauvreté, l'itinérance, les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont principalement concentrés dans les quartiers centraux de Québec et de Lévis.
- Dans les quartiers anciens où se concentre la population moins favorisée, on assiste à une certaine déstructuration des services de proximité (fermeture d'épiceries et de quincailleries de quartier, fermeture d'écoles, etc.), au profit des nouveaux ensembles urbains et commerciaux.

## LE TRANSPORT

La complémentarité étroite entre l'aménagement et le transport est au cœur du futur Cadre gouvernemental d'aménagement et de développement.

L'orientation fixée est de **réaliser une planification intégrée des transports et de l'aménagement du territoire à l'échelle de la région métropolitaine, qui donne priorité au transport en commun.**

Il s'agit, d'une part, de favoriser le développement du transport en commun, d'améliorer la fluidité et la sécurité du réseau routier et d'encourager les modes de déplacement réduisant l'utilisation individuelle de l'automobile. Entre autres, les solutions préconisées comprennent l'amélioration des liens et du service en transport en commun entre Québec, Lévis et les trois MRC, incluant la traverse de Québec-Lévis, la création de voies réservées pour les autobus, l'implantation de stationnements incitatifs près des arrêts de transport public, ainsi que la construction de pistes cyclables et de voies piétonnes.

D'autre part, il s'agit d'améliorer l'efficacité du transport des marchandises et d'accroître les activités portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, en assurant de meilleurs liens entre les différents modes de transport.

Enfin, la réduction des impacts négatifs du transport sur l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens compte au nombre des objectifs à poursuivre.

- La région métropolitaine de Québec est, parmi les régions métropolitaines, l'une des mieux pourvues en matière de réseaux autoroutiers. On y dénombre 21,6 km d'autoroute par 100 000 habitants contre 8,8 km à Montréal et 7 km à Toronto.
- Dans la région, 90 % des déplacements sont effectués en automobile. La dispersion de la population et des activités a favorisé l'utilisation de l'automobile au détriment du transport en commun, et l'utilisation de l'automobile continue de croître.
- En 1991, 16,3 % des résidents du territoire desservi par l'ancienne Société de transport de la Communauté urbaine de Québec utilisaient le transport en commun contre 12,8 % en 1996.
- Une augmentation accentuée du volume des marchandises transportées par camion se produit, liée à la mondialisation des marchés.
- Le transport routier constitue la principale source de pollution de l'air dans la région.

## L'ÉCONOMIE

Une orientation importante sera d'**assurer l'émergence d'une vision commune et rassembleuse du développement économique entre les multiples partenaires impliqués, et notamment entre les deux grandes villes et les trois MRC qui composent la CMQ**. Cette vision doit contribuer à un meilleur positionnement de l'économie métropolitaine et à un plus grand rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Attirer et retenir des travailleurs stratégiques et une main-d'œuvre qualifiée issus de l'immigration est un objectif à poursuivre pour être en mesure de mieux répondre aux nouveaux besoins du marché du travail et de favoriser les échanges internationaux.

Il convient de poursuivre la diversification de l'économie régionale, notamment en exploitant l'économie du savoir et en favorisant le secteur des hautes technologies. L'adaptation des secteurs plus traditionnels aux nouvelles exigences qui découlent de la mondialisation s'impose également.

- L'économie de la région est profondément marquée par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente au total plus de 86 % des emplois. Les secteurs de la fabrication, des services commerciaux, professionnels, scientifiques et techniques, de l'information, de la culture, des loisirs ainsi que de l'hébergement et de la restauration ont créé la grande majorité des nouveaux emplois de l'agglomération depuis 1997.
- Des filières porteuses dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, du biomédical et des technologies de l'environnement se développent et créent des emplois. Des créneaux se taillent aussi dans les hautes technologies, notamment en biopharmaceutique et en optique-photonique.
- En agriculture, le territoire offre un éventail exceptionnel d'opportunités de développement. En plus de l'agriculture traditionnelle, les créneaux porteurs touchent notamment les cultures maraîchères, fruitières et ornementales, les élevages non traditionnels (gibier, chèvre, etc.), les activités de transformation industrielle ou artisanale, les productions en lien avec les aliments fonctionnels et les nutraceutiques, l'agriculture biologique, l'acériculture, l'agrotourisme ainsi que la mise en valeur du patrimoine rural et des paysages.

## L'AGRICULTURE

Il est proposé de **valoriser les secteurs agricole et agroalimentaire**, ce qui implique d'appuyer leur développement et de mettre en valeur les différents potentiels agricoles du territoire, de manière à tirer profit de l'environnement urbain et périurbain dans lequel ils s'insèrent et à contribuer à la prospérité et au bien-être de la collectivité.

Assurer l'intégrité de la zone agricole, miser sur une agriculture diversifiée, et promouvoir des pratiques agricoles novatrices et respectueuses de l'environnement sont des objectifs à poursuivre.

- Au cours des 20 dernières années, le développement urbain a réduit la zone agricole métropolitaine d'un nombre d'hectares égal à plus de 5% de sa superficie actuelle. La région a perdu ainsi plusieurs de ses meilleures terres.
- La zone agricole protégée couvre actuellement environ 28 % du territoire.
- Le secteur agroalimentaire contribue à 10 % de l'activité économique et à 10 % de l'emploi.

## **LES RESSOURCES ET LES POTENTIELS NATURELS**

**Le gouvernement propose d'accélérer la mise en valeur des potentiels naturels des terres publiques et privées de la région, selon une approche intégrée qui permette de diversifier et d'accroître leur contribution au développement socioéconomique et à la qualité de vie de la population, incluant la recherche d'une plus grande accessibilité.**

Une attention particulière sera portée à la constitution d'un réseau d'espaces verts et bleus présentant des attraits récréatifs et touristiques significatifs, à leur conservation et à leur mise en valeur.

- La couronne verte de la région ainsi que les vastes terres publiques qui l'entourent offrent des paysages exceptionnels et variés composés de lacs, de rivières, de montagnes et de forêts qui présentent des potentiels d'accessibilité et de développement indéniables pour répondre à la demande croissante d'activités de plein air.

## **L'ENVIRONNEMENT ET LE MILIEU NATUREL**

**Préserver la qualité de l'environnement, assurer le maintien de la biodiversité et contribuer à la réhabilitation des secteurs et des éléments naturels perturbés est une condition essentielle à l'exploitation à long terme des potentiels naturels.**

Un objectif prioritaire sera de restaurer le régime hydrologique, les rives et le littoral du fleuve, des lacs et des cours d'eau, ainsi que leur plaine inondable, en privilégiant l'approche de gestion intégrée par bassin versant. La qualité de l'air et des sols, ainsi que les milieux naturels sensibles, sont aussi des préoccupations importantes.

Un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de la région est à développer.

- La qualité des eaux souterraines est généralement bonne, mais des risques de contamination demeurent.
- 49 % des lacs de la rive nord sont acides ou en voie de l'être.
- Les pressions de développement qui se font de plus en plus sentir dans les secteurs agricole, urbain, industriel et résidentiel ont souvent pour conséquence de modifier le régime hydrologique des cours d'eau. Il s'ensuit des risques accrus d'inondation et d'érosion.
- Plusieurs milieux naturels sensibles n'ont pas été adéquatement protégés.

## LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Une dernière orientation gouvernementale appelle les intervenants à **contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics**, et à **viser la réduction des dommages causés aux biens lors de sinistres**. Ainsi, la planification de l'occupation du sol tiendra compte des impératifs et des contraintes associés aux risques de sinistres d'origines naturelle ou humaine. Une attention particulière sera portée aux zones à risque de mouvement de sol, à risque d'inondation ou à risque de glissement de terrain, ainsi qu'à la qualité, à la quantité et à la sécurité de l'approvisionnement en eau.

- Dans l'ensemble, les zones inondables et à risque de mouvement de sol ont été identifiées et répertoriées.